

ADMISSION

POST BAC

mieux s'informer,
mieux s'orienter

Dossier de presse
Mardi 8 décembre 2015



ÉDITO

Dans le contexte d'une société apprenante, le passage par l'enseignement supérieur ne peut plus être réservé à une minorité. C'est en effet en élevant le niveau de qualification que les jeunes seront mieux formés et mieux armés face au monde d'aujourd'hui et à celui de demain.

C'est pourquoi nous avons un double devoir, afin d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République, que dans dix ans, 60 % d'une classe d'âge soit diplômée du supérieur. Premier devoir, assurer une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Second devoir, l'exigence, afin que les diplômés aient les compétences nécessaires pour leur vie professionnelle et personnelle. Pour réussir la démocratisation exigeante, nous devons agir sur l'entrée dans le supérieur afin de faire en sorte qu'elle se déroule dans les meilleures conditions pour un public de plus en plus diversifié, et que chacun puisse trouver sa voie dans un parcours de réussite adapté à ses ambitions et ses qualités.

C'est dans cet objectif de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur que nous nous plaçons. Passer du lycée à l'enseignement supérieur est un changement conséquent, d'autant que l'enseignement supérieur demeure très souvent un territoire méconnu pour les élèves de terminale. Leur horizon prioritaire reste le bac, et ce qu'il y a après, apparaît parfois très confus. Cette confusion explique qu'en dépit d'un très haut taux de satisfaction par le biais d'APB, il reste encore bien des points à améliorer.

Notre objectif doit être simple : à la rentrée 2016, tous les bacheliers doivent avoir une proposition de formation.

C'est l'objectif de ce plan d'action pour l'entrée dans l'enseignement supérieur qui repose sur trois leviers : plus d'information, des choix mieux construits, plus d'accompagnement.

Sans information, le choix qui donne lieu à certains vœux s'avère souvent incertain, et, parfois, en contradiction avec les aspirations de l'élève. Pour cette raison, nous ferons en sorte non seulement de mieux informer, mais de permettre aux futurs étudiants de faire de véritables choix, c'est-à-dire de les effectuer en connaissance de cause, et que ces choix résultent d'une volonté réelle de l'élève, et non d'une indécision.

Pour cela, nous allons renforcer les possibilités de dialogue entre le futur étudiant et tous ceux qui participent à l'orientation.

Aider l'élève à s'orienter, l'accompagner, l'informer, l'aider à s'inscrire dans un parcours de réussite, voici les grands axes de notre action, et c'est une mise en pratique concrète qui a lieu dès cette année.

Najat VALLAUD-BELKACEM

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Thierry MANDON

Secrétaire d'État en charge
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

SOMMAIRE

1

Le portail de pré-inscription
Admission Post Bac (APB)

p. 5

2

Des difficultés rencontrées
par un certain nombre de bacheliers

p. 7

3

L'amélioration de l'outil APB
pour une meilleure orientation

p. 8

4

Un meilleur accompagnement des élèves
pour une orientation choisie

p. 9

5

Des mesures spécifiques
pour la filière Staps

p. 12

6

Des mesures spécifiques
pour les bacheliers professionnels

p. 14

1

Le portail de pré-inscription Admission Post Bac (APB)

Chaque première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est subordonnée à une préinscription. Afin de simplifier la démarche, celle-ci s'effectue dans le cadre d'un « dossier unique » à travers le portail Internet Admission Post Bac (admission-postbac.fr) qui regroupe sur un seul site l'ensemble des formations post-baccalauréat. Elle est fondée sur le respect de plusieurs principes : une information identique pour tous, l'entière liberté du candidat dans l'expression de ses vœux, la confidentialité du classement des vœux, l'équité de traitement des vœux.

À partir de cette adresse, on peut :

- > **Accéder** à des informations sur les formations qui participent à la procédure ;
- > **S'informer** sur les établissements (liens avec leur site) ;
- > **Émettre** des vœux de poursuite d'études ;
- > **Suivre** son dossier de préinscription.

La gouvernance du portail est assurée par un comité de pilotage au sein duquel les différentes filières de formation et les différents types d'établissements sont représentés. En 2015, un comité des usagers a été mis en place afin de mieux prendre en compte l'avis des jeunes et de leur famille.

Le portail recense plus de 12 000 formations sur l'ensemble des académies : toutes les licences, les DUT, les CPGE, les BTS, près de 300 écoles d'ingénieurs publiques et privées, 50 écoles de commerce, 6 écoles supérieures d'art et les 20 écoles nationales supérieures d'architecture, afin d'accroître les chances d'admission dès fin juin du plus grand nombre de candidats.

Depuis la session 2012, le portail accueille également plus de 2 000 formations en apprentissage.

788 000 candidats ont formulé au moins un vœu sur APB entre le 20 janvier et le 20 mars 2015, dont 598 000 élèves de terminale.

Les candidats ont fait en moyenne 6,6 vœux. Les vœux n° 1 des candidats privilégient les L1 (269 825), les STS (267 681), les IUT (112 490) et les CPGE (62 146).

Lors de la première phase de la procédure normale le 8 juin 2015, 583 645 candidats ont reçu une proposition d'admission (soit 79 % de l'ensemble des candidats). À l'issue de l'ensemble de la procédure, chaque jeune reçoit une proposition d'affectation dans l'enseignement supérieur dépendant du classement opéré par les commissions de sélection des formations ou le classement du concours pour les formations sélectives, de l'ordre hiérarchisé des vœux des candidats et des capacités d'accueil des établissements.

Quelques chiffres sur les vœux 2015

L'attractivité des filières universitaires se confirme :

- **+19,7 %** par rapport à 2013 et **+6,5 %** par rapport à 2014 ;
- les candidats choisissent la filière universitaire en premier vœu à **48,5 %** (dont 65 % pour les candidats à un baccalauréat général) ;
- les sections de techniciens supérieurs (STS) sont choisies en premier vœu à 82 % par les candidats à un baccalauréat professionnel ;
- le choix d'un IUT parmi les candidats à un baccalauréat technologique augmente de **+2 %**.

Les quatre mentions de première année de licence les plus demandées restent stables :

- **17,3 %** en première année commune aux études de santé (PACES) ;
- **12,1 %** en droit ;
- **10,7 %** en sciences et technologies des activités physiques et sportives (Staps) et **7,7 %** en psychologie.



2

Des difficultés rencontrées par un certain nombre de bacheliers

Les vœux des bacheliers pour intégrer une première année de licence (L1) au sein des universités augmentent tous les ans (depuis deux ans, le nombre de jeunes ayant exprimés au moins un vœu sous APB a augmenté de 11 %. Sur les premiers vœux, la demande d'une entrée en licence à l'université a augmenté de 26 %).

Ces demandes se concentrent sur quelques filières qui sont donc de plus en plus en tension. **Quatre filières** : droit, Paces (première année commune aux études de santé), psychologie et Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) représentent près de 50 % des vœux 1 sur la L1.

Certaines filières de licence ont donc recours à des capacités d'accueil limitées (CAL) car le nombre de demandes est parfois 10 fois le flux qu'il est possible d'accueillir. Tous les vœux 1 ne peuvent être validés. Parmi ces quatre filières, si le droit et la Paces ont encore un taux de satisfaction des vœux des bacheliers de bonne qualité, la situation se dégrade d'année en année en psychologie et surtout en Staps.

Pour ces formations à capacité limitée, les bacheliers sont affectés en fonction du rang auquel ils ont placé cette formation dans leurs vœux. Si pour un rang donné la capacité d'accueil de la formation est dépassée, alors les bacheliers retenus sont déterminés de manière aléatoire parmi ceux ayant placé cette formation à ce même niveau. Cette modalité d'affectation légale et équitable accroît pourtant le malaise sur ces filières. En effet, les mêmes bacheliers qui acceptent des taux de sélection sur des BTS et des CPGE très élevés, ne comprennent pas un taux bien moins fort mais résultant d'un « tirage au sort ».

L'objectif fixé à l'enseignement supérieur étant d'accroître l'accueil des jeunes en formation, toute introduction de sélection à l'université serait incohérente. Il s'agit de s'inscrire dans les objectifs de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur qui propose d'atteindre 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, et de renforcer l'orientation pour accroître les chances de réussite.

3

L'amélioration de l'outil APB pour une meilleure orientation

Favoriser des choix de filières par la création de « vœux groupés » sur une filière donnée d'un territoire

Il existe de nombreux cas où un étudiant n'a pas son vœu 1 au sein d'un établissement donné mais où il pourrait avoir une filière identique ou compatible au sein de la même académie. Mais il ne candidate pas toujours. C'est également vrai pour les antennes d'une même université. Pour répondre à cette problématique, un dispositif de « candidatures groupées » va être expérimenté en 2016 sur les filières en tension (droit, Paces, psychologie et Staps).

Le candidat choisira en priorité une filière et le système APB lui proposera alors de classer l'ensemble des mentions de licence associées à cette filière sur un périmètre qui sera prioritairement l'académie (l'Île-de-France sera considérée comme une académie). L'ensemble de ces licences sera alors considéré comme un vœu unique.

Exemple : « Licence droit académie Lyon » en vœu 1 et ensuite classer au sein de ce vœu 1 les quatre L1 de droit proposées sur cette académie.

En finir avec l'orientation par défaut

Par ailleurs, afin de ne pas subir une affectation tardive en raison de choix uniquement sur des filières sélectives ou capacités limitées, chaque bachelier général devra choisir au moins une filière dite « libre » (donc non sélective et sans capacité d'accueil).

Exemple : Jusqu'à présent, un élève qui n'avait choisi dans ses vœux que des classes préparatoires et qui au terme de la procédure n'était retenu dans aucune de ces filières, se voyait imposer son orientation. Désormais, il pourra bénéficier du choix supplémentaire, par exemple en licence d'histoire, qu'il a effectué dès la formulation de ses vœux.

Plus d'informations sur APB pour aider les choix d'orientation

Pour permettre aux futurs bacheliers d'effectuer leur choix d'orientation en disposant d'éléments objectifs en lien avec leur propre parcours, APB va leur donner plus facilement accès à des données illustrant les taux de réussite selon les profils d'entrée (type de bac...), les poursuites d'études, les insertions et les salaires. Certaines de ces informations existent déjà mais doivent faire l'objet de recherches. Elles seront amenées de façon plus actives à la connaissance des lycéens lors de leurs choix.



Un meilleur accompagnement des élèves pour une orientation choisie

Apporter une meilleure information aux lycéens

Le parcours Avenir : une nouvelle dynamique pour l'élève

Inscrit dans les disciplines et mis en place depuis la rentrée 2015 au collège et au lycée, le parcours Avenir (parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) permet à chaque élève de :

- > découvrir le monde économique et professionnel ;
- > développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- > pouvoir élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel et faire des choix raisonnés en toute connaissance de cause.

Le webclasser Folios poursuit son déploiement cette année et sera généralisé à la rentrée 2016. Cette application numérique, que l'élève conserve durant sa scolarité, lui permet de valoriser tous ses acquis et expériences. Les expériences du parcours Avenir de l'élève y seront recensées.

Une mobilisation des personnels pour une meilleure information

L'accompagnement personnalisé du lycéen constitue un levier essentiel pour contribuer à la réussite et à la construction de son choix d'orientation. Pour garantir une égalité des chances à l'accès à l'enseignement supérieur en vue d'une insertion professionnelle ambitieuse et durable, la seule interaction avec APB ne suffit pas. Le soutien des enseignants, du conseiller d'orientation ou encore du CPE est essentiel pour aider l'élève et sa famille à choisir son orientation.

Un guide méthodologique sera mis à disposition des chefs d'établissement, des professeurs principaux, des conseillers d'orientation-psychologues. Ce guide leur permettra de s'approprier APB comme outil dans la démarche d'orientation. Il pourra aussi être accompagné d'une formation.

Pour anticiper l'aide à apporter aux lycéens, les vœux des élèves émis sur APB seront désormais plus accessibles aux enseignants, afin de les informer automatiquement des situations susceptibles d'être problématiques : absence de vœux, vœux non cohérents avec le potentiel du jeune, etc.

Plus de dialogue et moins d'automatisme

Si certains choix d'orientation restent problématiques malgré l'accompagnement personnalisé, ces cas seront examinés, sur demande du lycée, par une commission académique d'orientation post-secondaire qui fera des propositions alternatives au jeune. À la différence du conseil effectué en local, cette commission devra proposer une réelle alternative « garantie » au jeune. In fine, le jeune restera maître de ses choix.

Il est proposé une mise en place expérimentale de cette mesure sur cinq académies : Amiens, Dijon, Nancy-Metz, Nantes et Toulouse.

Cette commission tentera également de proposer à des lycéens souhaitant aller en IUT ou STS, venant de baccalauréat technologique ou professionnel, une place dans une de ces filières, afin de mettre en œuvre de manière la plus efficace possible la loi du 22 juillet 2013 qui prévoit qu'ils soient prioritaires dans ces filières.

Des mesures d'accompagnement pour les étudiants

FAQ2 sciences : le nouveau dispositif de préparation à la licence pour les bacheliers

Lancé en juin 2015, faq2sciences.fr est un site d'auto-évaluation pour les lycéens. Il propose aux futurs bacheliers et aux étudiants de se tester face aux prérequis des filières pour se préparer à leur entrée à l'université.

Les tests se présentent sous forme de séries de questions correspondant au parcours choisi par l'étudiant. À l'issue de ces tests, des résultats détaillés soulignent ses forces et ses lacunes. Des modules de remédiation, sous forme de ressources numériques, sont également proposés pour lui permettre d'approfondir les sujets où il rencontre des difficultés.

Un accompagnement au logement

Aujourd'hui, un faible pourcentage de bacheliers quitte son académie d'origine pour poursuivre des études dans le supérieur. Cette faible mobilité géographique conduit à des pressions très inégales sur le territoire pour une filière donnée.

Cette faible mobilité s'explique par des raisons financières (coût du logement, du transport, etc.) et sociétales (difficulté à quitter son réseau familial et personnel).

Le logement étant identifié comme le frein principal à la mobilité des étudiants, une

politique d'aide au logement sera proposée en lien avec le Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) pour une priorisation de l'accès à des chambres Crous.

Une réforme des bourses

La réforme des bourses étudiantes mise en œuvre en 2013 et 2014 permet d'aider davantage d'étudiants issus des familles de classes moyennes aux revenus modestes et de mieux prendre en compte la situation personnelle des étudiants autonomes de leurs parents.

Concrètement, la réforme a permis la création d'un nouvel échelon de bourse « 0 bis » de 1 000 € par an attribué à 132 500 étudiants issus des classes moyennes, la revalorisation de 15 % (800 € par an) des bourses des 30 000 étudiants issus des familles aux revenus les plus faibles (création de l'échelon 7) et la création de 2 000 allocations nouvelles comprises entre 4 000 et 5 500 € annuels pour des étudiants en situation d'autonomie avérée.

Cette réforme a représenté un investissement de 200 M€ en faveur de mesures nouvelles, soit une hausse du 10 % du budget des bourses sur critères sociaux en deux ans. Elle a porté ainsi l'effort budgétaire en faveur des bourses étudiantes depuis 2012 à plus de 400 M€.



5

Des mesures spécifiques pour la filière Staps

La filière Staps fait partie des plus demandées par les bacheliers. Elle concentre la majeure partie des problèmes quantitatifs dont les causes sont entre autre un défaut d'information sur le contenu réel de la formation et l'arrivée d'étudiants supplémentaires visant les études de masseurs-kinésithérapeutes. Ce qui entraîne un recours massif aux CAL (capacité d'accueil limitées) avec un effet négatif du tirage au sort sur les familles. Cette filière est donc une priorité et va bénéficier d'un traitement spécifique au-delà du système de « vœux groupés ».

Favoriser les passerelles entre les offres de formation et le ministère des Sports

Cette filière fait déjà l'objet d'un travail commun entre les deux ministères en charge de l'enseignement supérieur et du sport depuis plusieurs années. Le comité de concertation qui réunit les deux ministères et les acteurs de la filière permet des échanges, notamment sur la relation entre les offres de formation initiale du MENESR et de formation professionnelle du MVJS.

L'objectif est de mieux coordonner les offres de formation locales relevant des deux ministères. Pour cela, le partenariat entre le CREPS et l'UFR Staps sur le site de Toulouse servira de référence en vue de la diffusion des bonnes pratiques et d'objectifs à atteindre sur l'ensemble du territoire.

Développer l'emploi étudiant dans les universités pour avoir des ambassadeurs de la filière Staps dans les lycées

Les conseils en orientation provenant des étudiants d'une filière a un impact fort mais il repose le plus souvent sur des initiatives individuelles et associatives dans le cadre du bénévolat. Le recours à l'emploi étudiant dans les universités permettra de créer des « ambassadeurs » de la filière Staps pouvant aller dans les lycées ou organiser des échanges entre lycées et universités afin de mieux faire connaître les filières de formation en lien avec les métiers du sport et de l'animation.



© EC / Alain Schroeder - MENESR

Un bilan sur le lien formation/métier

En accord avec les recommandations du rapport de Christiane Demontès et du CNEE sur le lien « école-entreprise », la DGESIP met en place un Conseil sectoriel national des métiers du sport et de l'animation dont la représentativité permettra de fonder une discussion sur le lien formation/métier. Les premiers travaux débuteront en décembre 2015.

6

Des mesures spécifiques pour les bacheliers professionnels

Un meilleur accueil des bacs professionnels en enseignement supérieur

Les bacheliers professionnels constituent aujourd'hui 30% des bacheliers et ils sont de plus en plus nombreux à vouloir poursuivre leurs études dans le supérieur. Ils étaient 17,1% en 2000 à poursuivre des études supérieures, et 35,2% en 2014, dont 26,2% en STS (section technicien supérieur). Pour rappel, depuis 2014, le ministère a mis en place des quotas académiques qui facilitent l'entrée des bacheliers professionnels en STS. Cette mesure commence à porter ses fruits, le nombre de propositions ayant augmenté de 2,5% entre 2014 et 2015.

Afin de favoriser le devenir des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, le ministère doit agir sur le court et le long terme, avec notamment une meilleure cohérence sur chaque académie de l'offre de formation professionnelle au niveau bac et au bac+2. On ne peut espérer proposer des STS à des Bac Pro si elles n'existent pas sur le territoire.

Une réflexion doit être menée pour développer une pédagogie différenciée afin de mieux prendre en compte les acquis des différents publics accueillis : la pédagogie en STS en particulier doit tenir compte de la diversité des publics et savoir valoriser les compétences des bacheliers professionnels.

L'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas encore une évidence pour les bacheliers professionnels, et pour certains, c'est encore un saut trop important. C'est pourquoi il faut pouvoir offrir aux néo bacheliers une période de détermination d'une année et la possibilité de bénéficier, au sein de ces filières, du statut d'étudiant et éventuellement d'un début de capitalisation de compétences (par exemple par des crédits ECTS).

Enfin, parce que l'accompagnement en amont est toujours le meilleur chemin, le dispositif des cordées de la réussite devra mieux bénéficier aux bacheliers professionnels.

Le Rapport Lerminiaux pour améliorer la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels

Selon les conclusions du rapport Lerminiaux, la revalorisation de la voie professionnelle en France passe par la mise en place de cursus cohérents débouchant sur l'acquisition de compétences permettant l'insertion professionnelle ; une voie professionnelle efficace devant reposer sur l'articulation formation, évaluation, insertion professionnelle.

Elles rappellent aussi que la mise en place de la voie professionnelle en France a été positive, et qu'aujourd'hui l'enseignement supérieur s'ouvre largement à ces bacheliers professionnels notamment dans les classes de STS.

Le rapport fait des recommandations visant à :

- > améliorer l'orientation vers la voie professionnelle, notamment par une meilleure connaissance des métiers et en faire un choix positif ;
- > clarifier la lisibilité du système de formation et d'enseignement supérieur français en distinguant les compétences à acquérir dans les trois types de diplômes de niveau 2 et 3 (BTS/DUT/licence Pro) auquel on pourrait rajouter sans doute le Bac Pro ;
- > inviter les universités et autres établissements d'enseignement supérieur à s'interroger sur la place qu'elles souhaitent donner à l'enseignement professionnel, à mettre en place des cursus complets de licences professionnelles en trois ans, ainsi qu'à développer les passerelles entre licences générales et professionnelles, DUT et BTS, et à mieux intégrer les formations en lycée et les formations universitaires en développant des formations professionnelles conjointes ;
- > mieux accompagner les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur ;
- > assurer un suivi de l'insertion professionnelle de ces diplômés, notamment des BTS, comme il est demandé aux universités de le faire pour les autres types de diplômes et à faire en sorte que les parcours de formation soient en adéquation avec les besoins en emplois.

Inviter les branches professionnelles à prendre toute leur part dans la formation professionnelle dans un cadre national, ainsi qu'à fortement développer le nombre de places en apprentissage qui doit être le mode de référence des formations professionnalisantes des niveaux II et III.



enseignementsup-recherche.gouv.fr
admission-postbac.fr

